

| | | |
|---|--|------------------------------------|
|  | | INS.CSM.64.C |
| | DEROULEMENT DE LA METHODE D'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG) PAR METHODE MEDICAMENTEUSE A DOMICILE [médecin de ville] | Date d'application : 21/05/2019 |
| | | 1 sur 4 |

Fiche remise avec dossier guide IVG au cours de la 1ère consultation médicale pré IVG

1. Le jour de la première consultation,

Vous avez souhaité interrompre votre grossesse par méthode médicamenteuse sans hospitalisation. (Le diagnostic étant certain).

2. Vous confirmez votre demande lors de 2^{ème} consultation préalable à l'IVG.

En l'absence de contre-indication à la prise de mifépristone (MIFEGYNE®) et de Misoprostol. Votre médecin vous prescrira dès ce jour des médicaments antalgiques (contre la douleur), anti-nauséux et une contraception adaptée.

3. Prise de MIFEGYNE®

La mifépristone interrompt la grossesse : elle bloque l'action de l'hormone nécessaire au maintien de la grossesse (la progestérone), favorise les contractions de l'utérus et l'ouverture du col utérin.

Après la prise de mifépristone (Mifégyne®): que peut-il se passer?

Si vous vomissez dans les 2 heures suivant la prise de ce médicament, vous devez contacter le médecin afin de renouveler la prise si nécessaire ;

Dans la majorité des cas vous pouvez mener vos activités habituelles

Quelquefois vous pouvez saigner comme des règles, vous sentir fatiguée. Il est possible que vous ressentiez quelques douleurs ; Les saignements utérins peuvent aussi débuter 1 à 3 jours plus tard. Très rarement, vous pouvez saigner plus abondamment, avec des caillots, ressentir des douleurs ressemblant à celles des règles ; Exceptionnellement, l'œuf peut déjà être évacué à ce stade ;

Les saignements, plus ou moins importants, ne sont pas la preuve que la grossesse est arrêtée. Il est donc indispensable de prendre comme prévu le misoprostol.

4. 36 à 48H après la prise de MIFEGYNE®, **Prise de Misoprostol le matin**

1^{ère} prise de 2 comprimés

2^{ème} prise de 2 comprimés (3 heures plus tard)

Vous prendrez des médicaments antalgiques (contre la douleur), avant la première et si nécessaire avant la 2^{nde} prise de misoprostol (à 2 heures d'intervalle).

La contraception (pilule) sera débutée ce jour -là.

Le misoprostol augmente les contractions et provoque l'expulsion de l'œuf

Après la prise de misoprostol que peut-il se passer ?

Après la prise de misoprostol au cabinet du médecin,

à domicile :

| | | |
|---|--|---|
|  | | INS.CSM.64.C |
| | DEROULEMENT DE LA METHODE D'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG) PAR METHODE MEDICAMENTEUSE A DOMICILE [médecin de ville] | Date d'application : 21/05/2019 2 sur 4 |

Il est nécessaire d'être accompagnée par la personne de votre choix à domicile. Prévoyez de rester chez vous, confortablement installée (en continuant vos activités). Vous pouvez boire et manger ; Les contractions utérines provoquent des douleurs ressemblant à celles de règles, parfois plus fortes. Des médicaments contre la douleur vous ont été prescrits. N'hésitez pas à les prendre. Les saignements peuvent se produire très rapidement après la prise du misoprostol, mais parfois plus tardivement :

- dans 60 % des cas, l'avortement (expulsion de l'œuf) se produit dans les 4 heures suivant la prise de misoprostol ;
- dans 40 % des cas, l'avortement aura lieu dans les 24 à 72 heures suivant la prise de misoprostol.

Les saignements durent en moyenne une quinzaine de jours avec des durées variables selon chaque patiente.

5. Contrôle obligatoire à partir de J21 après la prise de mifépristone

Elle est absolument nécessaire. Le médecin vérifie que la grossesse est bien interrompue (**risque d'échec de la méthode d'environ 5%**) et s'assure de l'absence de complications. L'efficacité de la méthode est contrôlée par échographie ou prise de sang. La visite a lieu au cabinet du médecin qui vous a remis les médicaments.

Le médecin vérifiera que vous disposez d'un moyen contraceptif approprié à votre situation.

La possibilité d'avoir recours, suite à l'IVG, à un entretien psychosocial, si vous le souhaitez, est évoquée.

À TOUT MOMENT, si vous êtes inquiète ou si les troubles suivants surviennent

- de la fièvre ;
- des douleurs persistent malgré la prise des médicaments contre la douleur ;
- des pertes importantes de sang persistent ;
- un malaise ;

APPELEZ : le médecin qui vous a remis les médicaments (coordonnées complètes sur fiche navette)

À défaut, l'établissement de santé dont le médecin vous a donné les coordonnées.

N'OUBLIEZ PAS LA FICHE DE LIAISON MISE A JOUR DANS CHACUNE DE VOS DEMARCHES

6 Le tarif :

Le tarif est un forfait fixé à 137.92 euros. Ce forfait couvre la consultation au cours de laquelle le médecin reçoit votre consentement à l'IVG, les consultations d'administration des 2 médicaments nécessaires (Mifégyne® et misoprostol), la consultation de contrôle et le prix des médicaments utilisés. Ce forfait est pris en charge par la sécurité sociale à hauteur de 100 %. Les analyses de biologie médicale et les échographies éventuellement nécessaires ne sont pas incluses dans le forfait, ainsi que la première consultation au cours de laquelle le médecin vous aura informée des différentes méthodes d'interruption de grossesse.

| | | |
|---|---|------------------------------------|
|  | | INS.CSM.64.C |
| | DEROULEMENT DE LA METHODE D'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG) PAR METHODE MEDICAMENTEUSE A DOMICILE [médecin de ville] | Date d'application : 21/05/2019 |
| | | 3 sur 4 |

Votre feuille de soins, ainsi que le décompte de remboursement transmis par la caisse de sécurité sociale, seront aménagés de façon à préserver la confidentialité de l'IVG vis-à-vis de votre entourage*.

Vous pouvez trouver des informations sur l'IVG par méthode médicamenteuse pratiquée par un médecin en cabinet de ville sur le site Internet du ministère de la Santé et de la protection sociale

(<http://www.ivg.social-sante.gouv.fr/>).

***Pour les mineures** souhaitant garder le secret à l'égard de leurs parents ou lorsqu' aucun des parents n'a donné son consentement, une prise en charge anonyme et gratuite est prévue **en milieu hospitalier**

| | | |
|---|--|------------------------------------|
|  | | INS.CSM.64.C |
| | DEROULEMENT DE LA METHODE D'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG) PAR METHODE MEDICAMENTEUSE A DOMICILE [médecin de ville] | Date d'application : 21/05/2019 |
| | | 4 sur 4 |

| Version du document | Nature de la modification | Date |
|---------------------|---|------------|
| A | Création | 15/04/2016 |
| B | Modif paragraphes 3-4-5-6 et adresse site internet gouv.fr | 27/06/2016 |
| C | Modif paragraphes 1 délai de réflexion - paragraphe 4 temps 2 ^{ème} prise de Mifégyne - | 21/5/2019 |

| | Rédaction | Vérification/approbation |
|----------|------------------------|------------------------------------|
| Nom | Drs Escande et Hingrai | Françoise MATRAT |
| Fonction | Gynécologues | SEVIGNE Directrice du centre |
| Visa | | |